

**Le véritable Smartphone éco-responsable
est celui que l'on ne fabrique pas !**

L A R G O
La vie du mobile

Communiqué de presse

LARGO, acteur éco-responsable français du reconditionnement, lance son introduction en bourse sur Euronext Growth® à Paris

- Offre d'un total de 1 488 135 actions ordinaires nouvelles (correspondant, à titre d'indicatif, à un montant de 17,3 millions d'euros, dont 14,0 millions d'euros au titre d'une augmentation de capital par voie d'offre au public, prime d'émission incluse¹), 2,3 millions d'euros au titre de la cession des actions existantes cédées par certains actionnaires actuels, pouvant être porté, en cas d'exercice intégral de la clause d'extension primaire, à un nombre maximum de 1 938 636 actions ordinaires nouvelles supplémentaires (correspondant, à titre d'indicatif, à un montant de 22,5 millions d'euros¹)
- Engagements de souscription à hauteur de 5,1 M€ dont Vatel Capital, CELY Finance, Aurore Invest et IM Hôtel
- Fourchette indicative de prix de l'offre : 9,87 € à 13,35 € par action
- Clôture de l'Offre à Prix Ouvert : le 19 avril 2021 (à 17h aux guichets et à 20h par Internet)
- Clôture du Placement Global : le 20 avril 2021 (à 12h)
- Titres éligibles au PEA-PME sous conditions

Sainte-Luce-sur-Loire (France), le 07 avril 2021 – 07h30 CEST– LARGO (la « Société »), acteur éco-responsable français du reconditionnement, annonce le lancement de son introduction en bourse en vue de l'admission aux négociations de ses actions sur le système multilatéral de négociation Euronext Growth® Paris (code ISIN : FR0013308582 - mnémonique : ALLGO).

L'Autorité des marchés financiers (AMF) a approuvé, le 06 avril 2021, le Prospectus de la Société sous le numéro 21-096, composé du document d'enregistrement, approuvé le 25 mars 2021 sous le numéro I.21-005, d'une note d'opération et d'un résumé du Prospectus de six pages (inclus dans la note d'opération).

¹ Sur la base du point médian de la fourchette indicative de prix de l'offre.

Le véritable Smartphone éco-responsable est celui que l'on ne fabrique pas !

L A R G O
La vie du mobile

Largo, un acteur engagé de l'économie circulaire dans la téléphonie mobile qui s'inscrit dans une dynamique portée par :

- Un **management complémentaire** et doté d'une **solide expertise sectorielle** dans l'univers du mobile
- Déjà **+140 000 Smartphones** reconditionnés depuis la création, dont 51 000 en 2020,
- Un taux de croissance moyen annuel de 18% depuis 2017 et un chiffre d'affaires de près de 10,3 M€ en 2020,
- Un **marché du téléphone reconditionné** qui représente 700 M€ en France¹ et qui dispose d'un **important potentiel de croissance** : 100 M de téléphones dorment actuellement dans les tiroirs des français²
- Des **tendances de fond fortes en faveur** du marché du reconditionnement avec un **consensus des opérateurs télécoms** et du **gouvernement** pour une **offre de téléphonie plus responsable**
- Une **expertise intégrée** en matière de reconditionnement « Made in France » au service d'une **offre qualitative et transparente**
- Une **politique de sourcing diversifiée** permettant **d'optimiser l'approvisionnement**
- Une **base clients étendue** alimentée par une **distribution omnicanale** : **distribution physique** avec plus de 2 000 points de vente via les partenaires de Largo, **offre digitale** (places de marché et site e-commerce) et **développement de canaux de vente additionnels** auprès des opérateurs télécoms et des entreprises
- Une **démarche RSE au cœur de la croissance** de Largo avec des performances ESG évaluées à 48/100 par l'agence de notation Ethifinance, un niveau de maturité supérieur aux entreprises comparables qui ont une note moyenne de 32/100

1) Source : Baromètre Recommerce par Kantar 2020 ; 2) Source : <http://www.senat.fr/notice-rapport/2015/r15-850-notice.html>

Largo : un modèle transparent bâti sur un reconditionnement de qualité réalisé intégralement en France

Largo, acteur responsable du reconditionnement, se distingue grâce à de solides fondamentaux :

- **un process industriel entièrement internalisé en France et une maîtrise de l'ensemble de la chaîne de valeur au service d'une offre qualitative et transparente ;**
- **une politique de sourcing diversifiée qui permet d'assurer une continuité dans l'approvisionnement ;**
- **une base clients étendue alimentée par une distribution omnicanale.**

Des objectifs financiers ambitieux alimentés par de nombreux relais de croissance

LARGO a ainsi pour objectif d'atteindre* :

- > **en 2022, un EBITDA positif ;**
- > **en 2025, un chiffre d'affaires supérieur à 70 M€ avec une marge d'EBITDA à 7%.**

* Sur la base de la mise en place de la stratégie de développement de la Société figurant à la section 2.2.1.2 du document d'enregistrement

**Le véritable Smartphone éco-responsable
est celui que l'on ne fabrique pas !**

L A R G O
La vie du mobile

Raisons de l'offre : conforter ses positions actuelles dans la distribution et accélérer le déploiement de l'offre sur trois canaux de ventes supplémentaires

Le produit net estimé de l'Offre s'élève à 13,6 M€ pour la part afférente aux actions nouvelles (sur la base prix médian de la fourchette de prix) dont 963 K€ seront souscrits par compensation de créances issues du remboursement anticipé de l'emprunt obligataire de février 2021. Le solde de ce produit net, pour la part souscrite en numéraire, soit 12,2 M€ et après financement des besoins de trésorerie identifiés pour les 12 prochains mois (200 K€) et remboursement à hauteur de 250 K€ du solde de l'obligation convertible émise en 2019 qui deviendra exigible de manière anticipée sera affecté au financement des objectifs suivants :

- **environ 20% des fonds seront dédiés à la fidélisation et l'élargissement du portefeuille clients actuel pour augmenter la part de marché de la Société dans la vente *retail* et aborder une première étape d'expansion internationale, avec l'Espagne comme zone prioritaire ; et**
- **environ 80% des fonds seront consacrés au déploiement de l'offre sur trois canaux de vente supplémentaires :**
 - Les opérateurs (de l'ordre de 50% des montants levés) qui constituent à la fois le principal vecteur de collecte des smartphones usagés avec une captation de près de 90%² et un accès à des volumes importants de vente ;
 - L'offre B-to-C (de l'ordre de 15% des montants levés) à travers le développement de son site e-commerce « relax-mobile.fr » lancé en novembre 2020. Une stratégie marketing offensive sera mise en œuvre afin d'augmenter le trafic et une version enrichie destinée à améliorer l'expérience client ainsi qu'une version Allemande devraient être lancées au plus tard début 2022 ;
 - L'offre B-to-B (de l'ordre de 15% des montants levés) pour ancrer le recours aux équipements reconditionnés dans la politique RSE des entreprises. La Société mise sur le développement d'une offre dénommée « Blue Pearl » destinée au segment B-to-B, qu'elle a mis au point avec sa filiale (HAVETECH).

La levée de fonds complémentaire en cas d'exercice de la clause d'extension primaire sera également consacrée à la poursuite de ces objectifs.

L'atteinte de ces objectifs requiert la mise en œuvre de moyens qui seront affectés au financement d'une augmentation attendue du besoin en fonds de roulement (de l'ordre de 6 M€), à des investissements relatifs à des équipements techniques dédiés au processus de reconditionnement et à l'enrichissement du site Internet (de l'ordre de 2 M€), d'un plan de recrutement pour notamment s'imposer comme un acteur clé auprès des opérateurs (de l'ordre de 1,5 M€) et enfin, des dépenses marketing afin de promouvoir la Société et sa marque Keep Calm and Just Relax (de l'ordre de 2 M€).

En cas de limitation de l'Offre à 75%, la Société sollicitera des financements complémentaires bancaires et non dilutifs de l'ordre de 4 M€ en s'appuyant sur la restauration de ses fonds propres suite à l'augmentation de capital objet de l'Offre. La stratégie ni la vitesse de son déploiement, ainsi que les objectifs de chiffre d'affaires (70 M€) et d'EBITDA (7%) pour 2025 ne seraient pas remis en cause.

² https://www.recommerce-group.com/wp-content/uploads/RSE-Recommerce_2019.pdf (page 35)

**Le véritable Smartphone éco-responsable
est celui que l'on ne fabrique pas !**

L A R G O
La vie du mobile

Structure de l'offre

Il est prévu que la diffusion des Actions Offertes soit réalisée dans le cadre d'une offre globale (l'« Offre »), comprenant :

- une offre au public en France réalisée sous la forme d'une offre à prix ouvert, principalement destinée aux personnes physiques (l'« Offre à Prix Ouvert » ou « OPO »), étant précisé que :
 - les ordres seront décomposés en fonction du nombre de titres demandés : fraction d'ordre A1 (de 1 action jusqu'à 200 actions incluses) et fraction d'ordre A2 (au-delà de 200 actions) ;
 - les fractions d'ordre A1 bénéficieront d'un traitement préférentiel par rapport aux fractions d'ordre A2 dans le cas où tous les ordres ne pourraient pas être entièrement satisfaits ;
- un placement global principalement destiné aux investisseurs institutionnels (le « Placement Global ») comportant :
 - un placement en France ; et
 - un placement privé international dans certains pays, en dehors, notamment, des Etats-Unis d'Amérique, du Japon, du Canada et de l'Australie.

Si la demande exprimée dans le cadre de l'OPO le permet, le nombre d'actions allouées en réponse aux ordres émis dans le cadre de l'OPO sera au moins égal à 10% du nombre d'actions offertes dans le cadre de l'Offre (avant exercice éventuel de la Clause d'Extension).

Clause d'extension

En fonction de l'importance de la demande, la Société pourra, en accord avec le Chef de File et Teneur de Livre, décider d'augmenter le nombre d'actions composant l'Offre Initiale, soit 1 488 135 actions, d'un maximum de 15%, soit un maximum 223 220 actions nouvelles (la « Clause d'Extension ») portant le total d'actions nouvelles à 1 711 355 au Prix de l'Offre (tel que ce terme est défini au paragraphe 5.4.2.1 de la Note d'Opération).

La décision d'exercer la Clause d'Extension sera prise au moment de la fixation du Prix de l'Offre par le Conseil d'administration prévu le 20 avril 2021 et sera mentionnée dans le communiqué de la Société et l'avis d'Euronext annonçant le résultat de l'Offre.

Option de surallocation

Afin de couvrir d'éventuelles surallocations, la Société consentira à Portzamparc (l'« Agent Stabilisateur ») au nom et pour le compte du Chef de File et Teneur de Livre une option portant sur un maximum de 15% du nombre d'Actions Nouvelles dans l'Offre Initiale majoré des actions nouvelles supplémentaires susceptibles de résulter de l'exercice éventuel de la Clause d'Extension, soit un maximum de 227 281 Actions Nouvelles Supplémentaires au Prix de l'Offre (l'« Option de Surallocation »), portant le total d'actions nouvelles maximum à 1 742 491.

Cette Option de Surallocation pourra être exercée par l'Agent Stabilisateur agissant au nom et pour le compte du Chef de File et Teneur de Livre, en une seule fois, à tout moment, en tout ou partie, au Prix de l'Offre, pendant une période de 30 jours calendaires à compter du jour de la fixation du Prix de l'Offre, soit selon le calendrier indicatif, à compter du 23 avril 2021 jusqu'au 22 mai 2021 inclus, uniquement afin de couvrir d'éventuelles surallocations et de faciliter les opérations de stabilisation, le cas échéant.

En cas d'exercice de l'Option de Surallocation, cette information sera portée à la connaissance du public au moyen d'un communiqué de presse diffusé par la Société.

**Le véritable Smartphone éco-responsable
est celui que l'on ne fabrique pas !**

L A R G O
La vie du mobile

Fourchette indicative de prix de l'Offre

Le prix des actions offertes dans le cadre de l'OPO sera égal au prix des actions offertes dans le cadre du Placement Global (le « Prix de l'Offre »).

Le Prix de l'Offre pourrait se situer dans une fourchette comprise entre 9,87 euros et 13,35 euros par action, fourchette arrêtée par le Conseil d'administration de la Société lors de sa réunion en date du 1^{er} avril 2021 (la « Fourchette Indicative du Prix de l'Offre »).

Cette information est donnée à titre purement indicatif et ne préjuge en aucun cas du Prix de l'Offre qui pourra être fixé en dehors de cette Fourchette Indicative.

Produits de l'émission

Le montant du produit brut de l'émission des actions nouvelles est d'environ 15,0 millions d'euros (sur la base du point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre), pouvant être porté à environ 17,6 millions d'euros en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension Primaire.

En cas de réalisation de l'augmentation de capital à 75%, le produit brut de l'émission des actions nouvelles s'élèverait à un montant d'environ 9,6 millions d'euros (sur la base d'un prix égal à la borne inférieure de la fourchette indicative du Prix de l'Offre).

Le montant du produit net de l'émission des actions nouvelles est estimé à environ 13,6 millions d'euros (sur la base du point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre), pouvant être porté à environ 16,0 millions d'euros en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension Primaire.

En cas de réalisation de l'augmentation de capital à 75%, le produit net de l'émission des actions nouvelles s'élèverait à un montant d'environ 8,4 millions d'euros (sur la base d'un prix égal à la borne inférieure de la fourchette indicative du Prix de l'Offre).

Engagements de souscription reçus

A l'exception d'Olivier Blanchard (administrateur) qui s'est engagé à souscrire par compensation de sa créance née du remboursement anticipé des OCA 2021 pour 62,5 K€ (se reporter en section 4.2 du résumé de la Note d'opération sur la disparité de prix), ni les autres membres du conseil d'administration, ni les dirigeants ne souscriront à l'Offre.

La Société a reçu des engagements de souscription à hauteur de 5,1 M € (soit 29,3 % du montant de l'Offre initiale) résumés dans le tableau ci-dessous :

| Engagements de souscriptions (en K€) | Compensation de créances | En numéraire | Total |
|---|-----------------------------|--------------|----------|
| Pays de Loire Participations | 270 K€ | | 270 K€ |
| Olivier Blanchard | 63 K€ | | 63 K€ |
| Aurore Invest | | 300 K€ | 300 K€ |
| IM Hôtel | | 300 K€ | 300 K€ |
| CELY Finance | | 1 000 K€ | 1 000 K€ |
| Fonds gérés par Vatel Capital | 630 K€ | 2 500 K€ | 3 130 K€ |
| Total | 963 K€ | 4 100 K€ | 5 063 K€ |

Aucun de ces engagements de souscription ne constitue une garantie de bonne fin au sens de l'article L. 225-145 du Code de commerce.

**Le véritable Smartphone éco-responsable
est celui que l'on ne fabrique pas !**

L A R G O
La vie du mobile

Engagement d'abstention de la Société

La Société s'est engagée pendant une période expirant 180 jours calendaires à compter du règlement-livraison des actions nouvelles, objet de la présente offre à ne pas, sauf accord préalable écrit de Portzamparc, émettre, offrir, prêter, mettre en gage ou céder, directement ou indirectement (notamment sous la forme d'opérations sur produits dérivés ayant des actions pour sous-jacents), des actions de la Société, d'autres titres de capital ou autres valeurs mobilières donnant droit par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution de titres émis ou à émettre en représentation d'une quotité de capital ou l'attribution d'autres titres de capital de la Société, ou des instruments financiers liés aux actions de la Société, ni à effectuer toute opération ayant un effet économique similaire, ni à annoncer publiquement son intention de procéder à de telles opérations.

Engagements de conservation

Un ensemble d'actionnaires représentant ensemble 64% du capital (dont Largo Group à hauteur de 56,4%) de la Société avant l'Offre a souscrit un engagement de conservation d'une période de 365 jours calendaires à compter de la date du règlement-livraison de l'Offre portant sur 100% qu'ils détiennent au jour de la signature de leurs engagements (les « Actions Détenues ») (à l'exception des actions susceptibles d'être cédées dans la présente Offre).

Un ensemble d'autres actionnaires représentant ensemble 36% du capital de la Société avant l'Offre ont souscrit un engagement de conservation d'une période de 365 jours calendaires à compter de la date du règlement-livraison de l'Offre portant sur 100% des actions qu'ils détiennent au jour de la signature de leurs engagements (les « Actions Détenues ») (à l'exception des actions susceptibles d'être cédées dans la présente Offre).

Par exception, ce groupe d'actionnaires pourra, à compter de la Date de Réalisation, céder ou transférer tout ou partie de leurs Actions Détenues au profit de tout acquéreur sous réserve que l'opération de cession ou de transfert considérée s'effectue à un prix strictement supérieur à 125% du prix unitaire de l'action de la Société retenu dans le cadre de l'Introduction (le "Prix de l'Offre").

En plus de cette exception qui ne concerne que ce second groupe d'actionnaire, tous les engagements pris sous réserve de certaines exceptions habituelles telles que :

- A apporter les Actions Détenues dans le cadre d'une offre publique portant sur les actions de la Société ;
- Céder ou transférer toute action de la Société autre que les Actions Détenues que le soussigné pourrait souscrire dans le cadre de l'Introduction ou acquérir sur le marché après l'Introduction ;
- Céder ou transférer toute Action Détenue au profit d'un actionnaire soumis au même engagement de conservation à la date de ladite cession ou transfert ;
- Céder ou transférer toute Action Détenue, à tout acquéreur lors d'une opération hors marché, à la condition que ledit acquéreur s'engage auprès de Portzamparc préalablement audit transfert, à ne pas réaliser l'une quelconque des opérations décrites dans les présentes pour la durée restante du présent Engagement ;

Cessions et disparité de prix

Des actions existantes seront cédées par 37 actionnaires actuels (hors notamment Largo Group) dans le cadre de l'Offre Initiale. La cession la plus importante représente 33 350 titres. Les 196 145 titres à céder seront répartis comme suit : 105 195 titres pour le réseau ABAB, 60 250 titres pour les Autres business angels et 30 700 titres pour les Investisseurs financiers.

En Juillet 2020, l'émission de 172 300 actions a eu lieu au prix unitaire de 2,32€, soit une décote de 80% par rapport au prix médian de la fourchette de prix. De plus en février 2021, la Société a émis un emprunt obligataire convertible d'un montant nominal de 766 K€ dont le contrat d'émission prévoit en cas d'introduction en bourse l'exigibilité anticipée assortie d'un engagement de souscription des obligataires au prix de l'Offre dans le cadre de l'introduction en bourse par compensation de leurs créances issues de ce remboursement anticipé.

**Le véritable Smartphone éco-responsable
est celui que l'on ne fabrique pas !**

L A R G O
La vie du mobile

Calendrier indicatif de l'opération :

| | |
|---------------|--|
| 06 avril 2021 | Approbation du Prospectus par l'AMF. |
| 07 avril 2021 | Communiqué de presse annonçant l'opération ; Diffusion par Euronext de l'avis relatif à l'ouverture de l'OPO et du Placement Global ; Ouverture de l'OPO et du Placement Global. |
| 19 avril 2021 | Clôture de l'OPO à 17h00 (heure de Paris) pour les souscriptions au guichet et à 20h00 (heure de Paris) pour les souscriptions par Internet. |
| 20 avril 2021 | Clôture du Placement Global à 12h00 (heure de Paris) ; Fixation du Prix de l'Offre et exercice éventuel de la Clause d'Extension ; Avis Euronext relatif au résultat de l'OPO et du Placement Global ; Communiqué de presse indiquant le Prix de l'Offre et le résultat de l'OPO et du Placement Global ; Signature du Contrat de Placement ; Première cotation des actions de la Société sur le marché Euronext Growth à Paris |
| 22 avril 2021 | Règlement-livraison des actions dans le cadre de l'OPO et du Placement Global ; Début de la période de stabilisation éventuelle. |
| 23 avril 2021 | Inscription et début des négociations des actions de la Société sur le marché Euronext Growth à Paris. |
| 22 mai 2021 | Date limite de l'exercice de l'Option de Surallocation Fin de la période de stabilisation éventuelle. |

Eligibilité de l'Offre au PEA-PME :

La Société annonce respecter les critères d'éligibilité au PEA-PME précisés par le décret d'application en date du 4 mars 2014 (décret n°2014-283). En conséquence, les actions de la Société peuvent pleinement être intégrées au sein des comptes PEA-PME, qui bénéficient des mêmes avantages fiscaux que le PEA classique*.

*Ces dispositifs sont conditionnels et dans la limite des plafonds disponibles. Les personnes intéressées sont invitées à se rapprocher de leur conseiller financier.

Intermédiaires financiers

ALLEGRA
F i n a n c e
Listing Sponsor

 **PORTZAMPARC**
BNP PARIBAS GROUP
Chef de File et
Teneur de Livre

**Le véritable Smartphone éco-responsable
est celui que l'on ne fabrique pas !**

L A R G O
La vie du mobile

Mise à disposition du Prospectus

Le prospectus de Largo composé d'une note d'opération, d'un résumé (6 pages) et d'un document d'enregistrement approuvé par l'AMF le 25 mars 2021 sous le numéro I. 21-005 (le "Prospectus") sont disponibles sans frais auprès de la société Largo - 4, rue Jean Mermoz 44980 Sainte-Luce-Sur-Loire, ainsi que sur le site Internet de Largo (www.largo-france.fr) et de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org). Largo attire l'attention du public sur le Chapitre 3 "Facteurs de risques" du document d'enregistrement approuvé par l'AMF le 25 mars 2021 sous le numéro I. 21-005 et notamment sur le risque de liquidité (la levée de fonds à intervenir à l'occasion d'une prochaine introduction en bourse est le moyen privilégié pour couvrir prioritairement les besoins de trésorerie identifiés au cours des 12 prochains mois) et sur le Chapitre 3 "Facteurs de risques" de la note d'opération et notamment sur le risque de perte en capital. L'approbation du Prospectus ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes.

Retrouvez toute l'information sur le projet d'introduction en bourse de Largo sur <https://www.largo-finance.com/>

À propos de Largo

Créé en 2016, Largo est un Groupe fondamentalement engagé dans l'économie circulaire. Avec près de 40 collaborateurs basés à Nantes Largo reconditionne des Smartphones, des tablettes ou des ordinateurs portables. Positionné sur l'ensemble de la chaîne de valeur, du sourcing au reconditionnement jusqu'à la distribution, Largo ambitionne d'être l'acteur de référence du reconditionnement responsable. Précurseur en matière de transparence, Largo a investi en 2018 dans un outil de production perfectionné qui lui permet d'optimiser ses process et la qualité de ses produits.

Entièrement internalisé en France, le site de reconditionnement offre une maîtrise de chaque étape clé : réception, tests, réparation, contrôle qualité et SAV. Depuis sa création, Largo a déjà reconditionné plus de 140 000 Smartphones et réalisé un chiffre d'affaires de près 10,3 M€ en 2020.

Pour plus d'informations : www.largo-france.fr

Contacts

Largo

Claire Monbeig-Andrieu
Directrice Financière et administrative
finances@largo-france.fr

NewCap

Thomas Grojean/Quentin Massé
Relations investisseurs
largo@newcap.eu
01 44 71 94 94

NewCap

Nicolas Merigeau
Relations Médias
largo@newcap.eu
01 44 71 94 98

**Le véritable Smartphone éco-responsable
est celui que l'on ne fabrique pas !**

L A R G O
La vie du mobile

AVERTISSEMENT

Les documents et informations relatifs à LARGO dans le cadre de son projet d'admission aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris de la totalité de ses actions (l'« **Offre** ») vous ont été communiqués exclusivement à titre d'information sur une base confidentielle et sont destinés à n'être consultés, diffusés ou distribués qu'en France, à l'exclusion de tout autre pays. Ces informations sont exclusivement destinées aux résidents français qui sont physiquement présents en France. Elles ne constituent ni une offre d'achat ou de vente, ni la sollicitation de vente ou d'achat des actions de LARGO dans tout autre pays.

De manière générale, la consultation, la diffusion ou la distribution de tout document et/ou information relatif à l'Offre ainsi que la participation à l'Offre peuvent faire l'objet de restrictions légales hors de France. Par ailleurs, les personnes qui prennent connaissance et/ou reçoivent de tels documents et/ou informations sont tenues de s'informer et respecter ces restrictions légales. Vous ne devez donc pas publier transmettre ou montrer les documents et/ou informations contenus dans cette page à quelque personne que ce soit. Le non-respect des restrictions légales à ce sujet est susceptible de constituer une violation des lois et règlements applicables en matière boursière dans les autres pays.

En particulier, s'agissant des États membres de l'Espace Économique Européen autres que la France ayant transposé le Règlement (UE) 2017/1129 (le « **Règlement Prospectus** »), les informations contenues dans l'Offre sont uniquement destinées aux personnes morales qui sont des investisseurs qualifiés au sens du Règlement Prospectus et aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des valeurs mobilières objet de ce communiqué rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans un État Membre concerné (autre que la France). Ces restrictions concernant les États Membres concernés s'ajoutent à toute autre restriction applicable dans les États Membres concernés ayant transposé le Règlement Prospectus.

En outre, les informations contenues dans l'Offre sont distribuées à, et destinées uniquement aux personnes se trouvant au Royaume-Uni qui sont :

- des « *investment professionals* » (des personnes disposant d'une expérience professionnelle en matière d'investissements) au sens du *Financial Services and Markets Act 2000 - Order 2005* (l'« **Ordonnance** »),
- des personnes entrant dans le champ d'application (« *high net worth companies, unincorporated associations, etc.* ») de l'Ordonnance, ou
- des personnes à qui une invitation ou une incitation à réaliser une activité d'investissement (au sens du *Financial Services and Markets Act 2000*) dans le cadre de l'émission ou de la vente de titres financiers pourrait être valablement communiquée ou avoir pour effet d'être communiquée.

Les actions de LARGO ne peuvent être offertes ou vendues aux États-Unis en l'absence d'un enregistrement de l'Offre auprès de la Securities and Exchange Commission en vertu du *U.S. Securities Act* de 1933, tel que modifié, ou d'une exemption à l'obligation d'un tel enregistrement.

Enfin, les informations contenues dans l'Offre ne sont pas destinées aux personnes qui sont situées en Australie, au Canada ou au Japon.

LARGO décline toute responsabilité en cas de violation par quelque personne que ce soit de toutes législations et réglementations applicables.

Les documents et informations relatifs à l'Offre ont été préparés afin de donner des informations générales concernant LARGO.

Bien que toutes les précautions nécessaires aient été prises pour s'assurer que les faits mentionnés dans les documents et informations soient exacts et que les opinions, prévisions et projections qu'il contient soient sincères et raisonnables, ni LARGO, ni toute autre personne ne peut être tenue pour responsable d'une quelconque manière de son contenu. Aucune déclaration ou garantie, implicite ou explicite, n'est donnée quant à l'exactitude, la sincérité ou l'exhaustivité des informations contenues dans les présents documents et informations. Aucune personne n'accepte une quelconque responsabilité pour tout préjudice de quelque nature que ce soit qui résulterait de l'utilisation des présents documents et informations ou de leur contenu, ou d'une quelconque manière aux documents et informations présentées.

Il n'existe aucune assurance que les résultats à venir de LARGO ou que les événements futurs iront dans le même sens que ces opinions, prévisions ou projections. L'information contenue dans ces documents et informations est susceptible d'être modifiée sans notification préalable et son exactitude n'est pas garantie. L'information contenue dans ce document est susceptible d'être incomplète, résumée et pourrait ne pas contenir toutes les informations importantes concernant LARGO.